

LE SAULNOIS EN IMAGE



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS
ORGANISE SON 13ÈME CONCOURS :
LE **SAULNOIS** EN IMAGE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

La Communauté de Communes du Saulnois organise son 13^{ème} concours « Le Saulnois en images » pour mettre en avant son territoire. Ce dernier se déploiera autour de 2 thèmes :

- **Nature & Paysages du Saulnois**
- **Architecture & Histoire**

Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire du Saulnois courant 2022-2023.

Le concours est ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie.

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, un jury sélectionnera 3 photos par catégorie et par thème. Ces photos sélectionnées seront diffusées sur Internet et le public votera en ligne pour attribuer les différents prix, selon les trois catégories suivantes :

- **Catégorie Enfant de moins de 12 ans**
- **Catégorie Adultes**
- **Catégorie Institutions (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, périscolaires, EHPAD...)**

Les photos qui ne respecteront pas le format mentionné à l'article 2 du présent règlement ne pourront être exposées.

Article 1 : Qui peut participer ?

Il est destiné, aux adultes, aux enfants ainsi aux institutions (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, périscolaires, EHPAD...).

Les enfants de moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale.

Les membres du jury ne peuvent participer.

Article 2 : Comment participer ?

Format des images : Elles seront obligatoirement sous format numérique (format .jpeg ou .jpg) d'une taille minimum de 2400x3600 pixels et d'une résolution d'au moins 300 dpi. Elles seront envoyées sur CD, en pièce jointe d'un courrier électronique ou via un Wetransfer. Les CD ne seront pas renvoyés. Les clichés en noir et blanc sont acceptés.

Mention : Les photos devront être nommées de la façon suivante : thème, nom de la photo et lieu, prénom et nom.jpg

Exemples :

Paysages : *paysages_sous_le_soleil_Tarquimpol_pierre_durand.jpg*

Architecture : *architecture_eglise_Marsal_pierre_durand.jpg*

Nombre de photos présentables :

Pour les candidats : 1 photo pour chaque thème par candidat soit 2 photos maximum.

Pour les institutions (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, périscolaires, EHPAD...): Chaque classe ou groupe pourra proposer 6 photos par catégorie.

Bulletin de participation :

Chaque candidat devra transmettre un bulletin d'inscription. *En annexe.*

Délais d'envoi :

Réception jusqu'au 19 avril 2024 à l'adresse : communication@cc-saulnois.fr

Pour les photos remises sur CD : le CD sera à déposer directement à la Communauté de Communes du Saulnois ou envoyé par courrier - 14 ter place de la Saline à Château-Salins

Article 3 : Calendrier

Réception des photos : jusqu'au 19 avril 2024

Jury de présélection : fin avril 2024

Vote en ligne du public : de mi-mai 2024 à mi-juin 2024

Remise des prix : Fin juin 2024

Article 4 : Conditions

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

Le fait même de participer au concours implique l'acceptation des conditions du règlement du concours et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion de ce concours. Toute photo comportant un caractère pornographique, discriminatoire, raciste, prônant la haine, la violence sera immédiatement exclue du concours. La mise en danger de soi-même ou d'autrui lors de la réalisation de ce concours n'est pas autorisée. La Communauté de Communes du Saulnois n'est pas responsable en cas d'accident.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes.

Les frais de participation au concours (par exemple les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Le résultat des délibérations sera communiqué à l'adresse mail d'envoi des photos.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, ou de non réception des photos liée à un envoi autre que par la procédure de transfert prévue dans le cadre du présent concours. Il en est de même pour le vote du public en ligne.

Article 5 : Droits des photos

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (immeubles, personnes...) des images qu'il propose à la société organisatrice.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Droit à l'image

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable. Une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Attention si une personne est identifiable sur la photo, vous devez impérativement nous retourner le formulaire de renonciation au droit à l'image.

Article 6 : Le jury

Le jury se réunira pour sélectionner 3 photos par catégorie et par thème. Ces 18 photos seront soumises à un vote en ligne. Il utilisera plusieurs critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème...

Il sera composé des :

- Membres du service de la Communication de la Communauté de Communes du Saulnois (C.C.S.)
- D'élus de la C.C.S.

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statue souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Aucun recours contre les votes ne pourra être admis.

Le public pourra voter en ligne pour les photos qu'il préfère (parmi les 6 photos par catégorie présélectionnées par le jury) en se rendant dans la galerie du concours. Il pourra voter pour plusieurs catégories mais ne pourra voter plusieurs fois pour la même photo.

Article 7 : Les prix

Pour chacun des thèmes

Adultes :

1er prix : 120 € en bon d'achats dans une librairie

2ème prix : 70 € en bon d'achats de produits locaux

Enfants :

1er prix : 120 € en bon d'achats dans une librairie

2ème prix : 50 € en bon d'initiation à des pratiques sportives ou de loisirs

Prix institutions (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, périscolaires, EHPAD...) :

1er prix : une demi-journée (3h) pédagogique animée par un photographe professionnel pour apprendre les techniques de photographie

2ème prix : 50 € en bon d'achat pour des fournitures, du matériel de bricolage

La collectivité organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente en cas de difficultés extérieures pour délivrer ce qui a été annoncé.

Tous les participants seront récompensés et recevront leur prix à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera fin juin où les 18 photos sélectionnées par le jury seront exposées. Leur présence est donc obligatoire pour prétendre à recevoir ce prix. **Pour toute absence, les prix resteront disponibles à l'accueil de la CCS durant le mois de juillet, aucun envoi ou échange ne sera admis.** Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leurs lots en espèces.

Article 8 : Renseignements et inscriptions

Communauté de Communes du Saulnois

14, ter Place de la Saline - 57170 CHATEAU-SALINS - 03 87 05 11 11

Article 09 : Aire du concours

Les photos devront exclusivement être prises dans les communes de la Communauté de Communes du Saulnois.



BULLETIN DE PARTICIPATION

« Individuel »

CONCOURS « Le Saulnois en images »

Clôture le 19 avril 2024 à 23H59

À joindre à l'envoi de vos photos.

Nom : Prénom :

Adresse:

.....

Téléphone : E-mail :

Date de naissance :

Pour les personnes mineures, merci au représentant légal de compléter :

Je soussigné (e)

Représentant légal de l'enfant

né(e) le

L'autorise à participer au concours 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois

Déclare participer au concours 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois et être l'auteur des œuvres mentionnées ci-dessous et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À le

Signature :

Supports numériques soumis au concours

Les photos devront être nommées de la façon suivante : thème, nom de la photo et lieu, nom et prénom.jpg

Exemples :

Nature & Paysages du Saulnois : *paysages_tarquimpol sous le soleil_Tarquimpol_pierre_durand.jpg*

Architecture & Histoire : *architecture_église_Marsal_pierre_durand.jpg*

Nature & Paysages du Saulnois

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Architecture & Histoire

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Renseignements :

Service Communication : 03 87 05 11 11

Par voie postale, CD à expédier à l'adresse suivante :
Communauté de Communes du Saulnois
14, ter Place de la Saline - 57170 CHATEAU-SALINS

Par e-mail à :

communication@cc-saulnois.fr

« Objet : Concours Le Saulnois en images 2024 »

BULLETIN DE PARTICIPATION

« École ou périscolaires »
CONCOURS « Le Saulnois en images »
Clôture le 19 avril 2024 à 23H59

À joindre à l'envoi de vos photos.

Nom de l'école/ du périscolaire :

Nom du responsable :

Classe ou groupe :

Adresse:

.....

.....

Téléphone : E-mail :

Déclare participer au concours 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois et être l'auteur des œuvres mentionnées ci-dessous et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À le

Signature :

Supports numériques soumis au concours

Les photos devront être nommées de la façon suivante : thème, nom de la photo et lieu, nom de l'établissement.jpg

Exemples :

Nature & Paysages du Saulnois : *paysages_tarquimpol sous le soleil_Tarquimpol_périscolaire pierre durand.jpg*

Architecture & Histoire : *architecture_église_Marsal_périscolaire pierre durand.jpg*

Nature & Paysages du Saulnois

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Architecture & Histoire

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Nature & Paysages du Saulnois

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Architecture & Histoire

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Nature & Paysages du Saulnois

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Architecture & Histoire

Nom de la photo :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Renseignements :

Service Communication : 03 87 05 11 11

Par voie postale, CD à expédier à l'adresse suivante :
Communauté de Communes du Saulnois
14, ter Place de la Saline - 57170 CHATEAU-SALINS

Par e-mail à :
communication@cc-saulnois.fr
« Objet : Concours Le Saulnois en images 2024 »

Formulaire de renonciation au droit à l'image Concours-photos « Le Saulnois en images »

Je soussigné (e) (nom du modèle),
accorde à (nom du photographe),
ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou vidéaste (y compris la
Communauté de Communes du Saulnois, la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou les
images que vous avez prises de moi :

le..... à (date et lieu).

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre du concours 2024 « Le Saulnois en images » organisé par la
Communauté de Communes du Saulnois.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe/vidéaste ainsi que ses représentants et toute personne
agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité
qui pourrait survenir lors de la reproduction.

**Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes
les implications de cette renonciation.**

Nom du modèle :

Nom de la photo (reporter le nom du bulletin d'inscription) :

.....

Adresse :

Code postal :

Ville :

Le
Signature du modèle

Le
Signature du photographe

Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur

**Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette
renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consent à l'utilisation des
photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.**

Nom du parent/tuteur légal :

Le
Signature du modèle

Le
Signature du photographe